

MEMOIRE DE

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS

DU

CENTRE FEDERAL DE FORMATION

présenté à la Commission d'étude

sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes.

Laval, décembre 1980.

Ce document a été envoyé à la

Commission d'étude sur la formation des adultes,
a/s Monsieur Guibert Fortin,
Palais de Justice,
1, rue Notre-Dame, est,
Montréal. H2Y 1B6

Il a été réalisé par

L'Association des professeurs du
Centre fédéral de formation (C.F.F.),
6099, boulevard Lévesque,
Laval. H7C 1P1

TABLE DES MATIERES

I	Présentation du groupe.....	pp. 3 à 6
II	Motifs amenant la présentation du mémoire.....	p. 7
III	Contexte dans lequel évolue le groupe.....	pp. 7 à 10
IV	Ses usagers.....	pp. 10 à 13
V	Sa structure.....	pp. 13 à 15
VI	La formation.....	pp. 15 à 17
VII	La pédagogie.....	pp. 17 à 20
VIII	Financement.....	p. 20
IX	Projets particuliers.....	pp. 21-22
X	Conclusions.....	pp. 23 à 25

I - Présentation du groupe

Les membres de l'Association des professeurs du Centre fédéral de formation (C. F. F.) appartiennent à un groupe particulier de la Fonction publique du Canada, le groupe ED - EST; ils sont donc tous des fonctionnaires du gouvernement fédéral.

La tâche d'un "ED-EST" est celle d'un enseignant ordinaire, avec quelques différences toutefois qui seront expliquées dans les chapitres suivants.

Le C.F.F. est un pénitencier à sécurité moyenne du Service canadien des pénitenciers, donc un pénitencier de juridiction fédérale. Il est situé à Laval et fut inauguré en 1952. Comme tous les pénitenciers, le C.F.F. a d'abord la mission de garder les détenus résidant dans ses murs, et d'assurer la sécurité du public ainsi que des détenus eux-mêmes; il a ensuite la mission d'offrir aux détenus des programmes visant leur réhabilitation et leur réinsertion sociale.

Cependant, si la plupart des pénitenciers fédéraux offrent divers programmes sociaux et culturels, scolaires et professionnels, ou ont des ateliers de production industrielle, le C.F.F. a ceci de particulier qu'il a été avant tout conçu comme une école de formation générale et professionnelle à l'intérieur d'un pénitencier.

C'est ce qui explique qu'environ 90% des professeurs de la formation professionnelle du Service canadien des pénitenciers employés au Québec se trouvent au C.F.F.

Les professeurs de la formation scolaire, quant à eux, sont pour la plupart des enseignants de la Commission scolaire les Ecoles employés à contrat; ils ne font pas partie du groupe "ED-EST", ni de l'Association des professeurs du C.F.F.

L'Association des professeurs du C.F.F. qui présente ce mémoire groupe les vingt-quatre professeurs de la Formation professionnelle ainsi que leurs supérieurs immédiats, soit deux surveillants et le directeur adjoint responsable de l'emploi des détenus.

Il s'agit donc d'un groupe de professeurs travaillant avec des adultes, et ayant bien pour objectif une formation professionnelle. Cependant, compte tenu de la clientèle particulière du C.F.F., les professeurs n'ont pas toujours comme unique objectif de donner une formation professionnelle au détenu. Ils doivent souvent se résigner à lui faire découvrir ses aptitudes et ses habiletés, en souhaitant qu'il acquière une attitude favorable face au travail. Il s'agit donc également d'une formation socioculturelle.

L'une des caractéristiques importantes de l'enseignement en milieu carcéral est donc cette impossibilité de cataloguer le type de formation. Il n'y a pas en effet, en prison, des groupes d'étudiants auxquels on peut décider de donner uniquement une formation professionnelle et d'autres auxquels on propose une formation socioculturelle; il y a des individus aux besoins variés, changeant rapidement au cours de leur incarcération.

Les objectifs du groupe sont donc tour à tour de préparer le détenu à exercer un métier, de lui donner une motivation face au travail ou aux valeurs sociales, d'éveiller ses potentialités.

La liste des cours offerts au Centre fédéral de formation apparaît à la page suivante.

Cours offerts au C.F.P.Nom officiel de ces cours selon

1) le Ministère du Travail;

2) le Ministère de l'Education.

Ajustage mécanique	Mécanique d'ajustage (2)
Briquetage	Briqueur-maçon (1)
Charpenterie	Charpentier-menuisier (1)
Coiffure pour hommes	Coiffure pour hommes (2)
Débosselage	Débosselage (2)
Dessin technique	Dessin technique (2)
Electricité	Electricien de construction (1)
Mécanique auto	Mécanicien d'automobile (2)
Menuiserie d'atelier	Ebéniste (2)
Métal ouvré	Serrurier en bâtiment (1)
Petits moteurs	Mécanicien petits moteurs (2)
Plomberie	Tuyauteur (1)
Programmation	Programmation (2)
Soudure	Soudeur (2)
Techniques commerciales	Techniques commerciales (2)
Tôlerie	Ferblantier (1)

II - Motifs amenant la présentation du mémoire

Les résidents du Centre fédéral de formation, comme tous les détenus des pénitenciers fédéraux, sont des adultes.

Le C.F.F. a une mission particulière de formation; c'est en effet le seul pénitencier du Canada où tous les détenus ont comme emploi quotidien un programme de formation professionnelle ou scolaire, à l'exception de ceux qui sont à l'emploi des services communautaires (cuisine, entretien, etc.).

Cette formation, s'adressant par surcroît à des adultes incarcérés, constitue un cas assez particulier, justifiant la présentation d'un mémoire.

III - Contexte dans lequel évolue le groupe

Les lieux de travail sont groupés dans le même secteur à l'intérieur de l'enceinte du C.F.F. et sont répartis dans cinq bâtisses distinctes. Ils sont évidemment séparés les uns des autres et leurs portes sont fermées à clef pendant les heures d'activité.

A l'exception de l'atelier de Mécanique automobile (où l'on trouve trois professeurs) et de ceux d'Ajustage mécanique et de Menuiserie-ébénisterie (où l'on en trouve deux), les ateliers sont dirigés par un seul professeur.

Chaque atelier reçoit de dix à douze détenus, sauf ceux d'Ajustage mécanique, de Menuiserie-ébénisterie et de Mécanique automobile qui en reçoivent dix-huit environ.

Les détenus sont employés à plein temps dans le même atelier pour la durée du cours qui peut varier de huit à quinze mois. Chaque atelier a donc son équipe de détenus; ce n'est pas comme dans une école polyvalente où chaque atelier peut recevoir successivement plusieurs groupes d'élèves dans une même journée.

Le C.F.F. étant un pénitencier à sécurité moyenne, aucun atelier n'est surveillé par le Service de sécurité durant les heures d'enseignement, alors que les ateliers de production des pénitenciers à sécurité maximale sont surveillés par un garde armé. Au C.F.F., c'est donc le professeur qui est responsable de la sécurité dans son atelier. Cette responsabilité demande une attention constante; le professeur doit en effet surveiller le comportement des détenus, l'outillage, le matériel, etc.

Chaque professeur dispose d'un appareil téléphonique intérieur, d'un système d'alarme portatif fixé à sa ceinture, et d'un bouton électrique situé près de son bureau pour signaler toute situation d'urgence au Service de sécurité.

Le rôle des pénitenciers étant d'abord la garde des détenus, et ensuite leur réhabilitation, il s'ensuit que le professeur est considéré par le Service des pénitenciers d'abord comme un agent de la paix, et ensuite seulement comme un enseignant. Cet ordre de priorité, clairement établi dans les règlements des pénitenciers, entraîne des règlements et des conditions de travail qui ne sont pas toujours compatibles avec la volonté d'obtenir un enseignement efficace. Ainsi, à l'occasion, le professeur peut être assigné, à la demande du directeur de l'institution, à des tâches telles que la fouille des cellules, des cuisines, etc., ou la surveillance à l'intérieur d'une unité résidentielle lors d'une situation d'urgence.

Chaque professeur est également responsable de la gestion et de l'entretien de son atelier (machinerie, outillage, matériel, propreté des locaux, vérification des extincteurs, etc.).

Il dispose enfin, pour organiser son encadrement pédagogique et administratif, d'une demi-heure le matin et d'une autre l'après-midi, avant l'arrivée des détenus aux ateliers, ainsi que de trois demi-journées par mois. Notons aussi que dix journées pédagogiques par an sont consacrées soit à des visites industrielles, soit à la préparation de matériel didactique, soit encore à des rencontres avec la direction.

La journée de travail commence à 8:00 heures. Le professeur reçoit ses élèves de 8:30 heures à midi, et de 13:30 heures à 16:30 heures. L'horaire ne prévoit ni récréation ni pause-café.

L'atmosphère varie évidemment d'un atelier à l'autre, en fonction des activités qu'on y pratique et de la qualité des détenus qui le fréquentent. Cependant, dans chaque atelier, le professeur est soumis à un enseignement individualisé, mais doit voir aussi en même temps à l'animation du groupe: ce sont là deux fonctions rarement complémentaires qui rendent la tâche du professeur encore plus ardue.

Si les programmes imposés par les organismes qui assurent la garantie

pédagogique (ce qu'on appelle la "couverture pédagogique") ne répondent pas toujours au contexte dans lequel le professeur doit travailler, l'équipement est presque toujours récent et adéquat, le matériel didactique généralement satisfaisant.

IV - Ses usagers

A) Présentation

Les détenus du C.F.F. sont des jeunes gens de sexe masculin dont l'âge varie, à quelques exceptions près, de 18 à 30 ans; l'âge moyen cependant se situe près de la vingtaine.

Ils ont tous été condamnés à des peines d'incarcération supérieures à deux ans; mais, comme la loi des pénitenciers prévoit qu'un détenu peut obtenir sa libération conditionnelle au tiers de sa sentence, la durée moyenne de leur séjour au C.F.F. se situe entre neuf et douze mois. A noter que cette durée moyenne pourrait augmenter très rapidement au cours des prochaines années si l'on persiste à envoyer au C.F.F. des individus condamnés à de longues peines d'incarcération, et même des condamnés à vie.

La majorité d'entre eux purgent leur première peine, mais il y a de plus en plus de récidivistes. Il n'est pas pertinent dans ce mémoire de décrire les caractéristiques du détenu typique, ni les explications généralement admises de la délinquance et de la criminalité. Il est important cependant de souligner que les usagers du C.F.F., tout comme ceux des autres pénitenciers d'ailleurs, se recrutent en bonne partie parmi des jeunes gens qui ont connu des difficultés d'adaptation scolaire et qui ont quitté l'école prématurément. Il n'est pas question d'établir un lien de cause à effet entre criminalité et faible scolarisation, mais seulement de souligner un état de fait qui est d'une grande impor-

tance pour des professeurs qui entreprennent d'enseigner en milieu carcéral.

En d'autres mots, les usagers du C.F.F. sont en grande partie des gens que l'école publique n'a pu mener à bon port. Il faudra en tenir compte lorsqu'il sera question de vouloir imposer à ce type d'élèves des structures qui n'ont justement pas convenu à bon nombre d'entre eux.

Il faut cependant signaler que tous ne sont pas des "drop-out". Certains par exemple, font un séjour derrière les barreaux pour possession de drogues légères et peuvent présenter un dossier scolaire tout à fait satisfaisant. Ceux-là sont en mesure d'entreprendre ou de poursuivre des études normales. Ces cas sont assez nombreux pour qu'on les prenne en considération et il faudra également en tenir compte lorsqu'il sera question des programmes de formation.

B) Accès au service

Les détenus passent d'abord par le Centre de réception du Service canadien des pénitenciers situé à Sainte-Anne-des-Flaines. Ils y font un séjour de quelques semaines au cours duquel ils sont classés selon différents critères, en particulier le danger qu'ils peuvent représenter, leur âge, la durée de leur peine, leur comportement, leurs aptitudes et leur choix de programme. Ils sont ensuite dirigés vers les différents pénitenciers en fonction de ce classement.

Quand les détenus arrivent au C.F.F., ils ont donc un dossier contenant leur choix de programme d'apprentissage et les recommandations du Centre de réception. Ils sont ensuite répartis dans les ateliers, ou à l'école, en fonction de leur dossier, mais également en fonction des disponibilités du C.F.F.

Si le nouvel arrivé ne peut obtenir le programme de son choix, on l'inscrit sur une liste d'attente. On l'incite alors à travailler dans un autre atelier, en attendant une place disponible dans l'atelier de son choix. Il arrive également qu'il soit envoyé à l'école pour compléter une scolarité en fonction des prérequis exigés par un atelier particulier.

Il faut mentionner que cette orientation est par ailleurs perturbée par la loi du milieu. Il arrive en effet qu'un détenu demande soudain de changer

d'atelier pour des raisons personnelles: mise en quarantaine par d'autres détenus, ou crainte d'assaut consécutive à une dette de jeu, à un commerce illécite, à des problèmes sexuels, etc.

Une fois inscrit à un programme de formation scolaire ou professionnelle, le détenu doit être employé, selon les directives du commissaire, 35 heures par semaine.

C) Participation à la définition des besoins et des programmes

Les détenus, on comprendra pourquoi, ne participent ni à la définition des besoins ou des contenus de programmes, ni à l'évaluation de l'apprentissage.

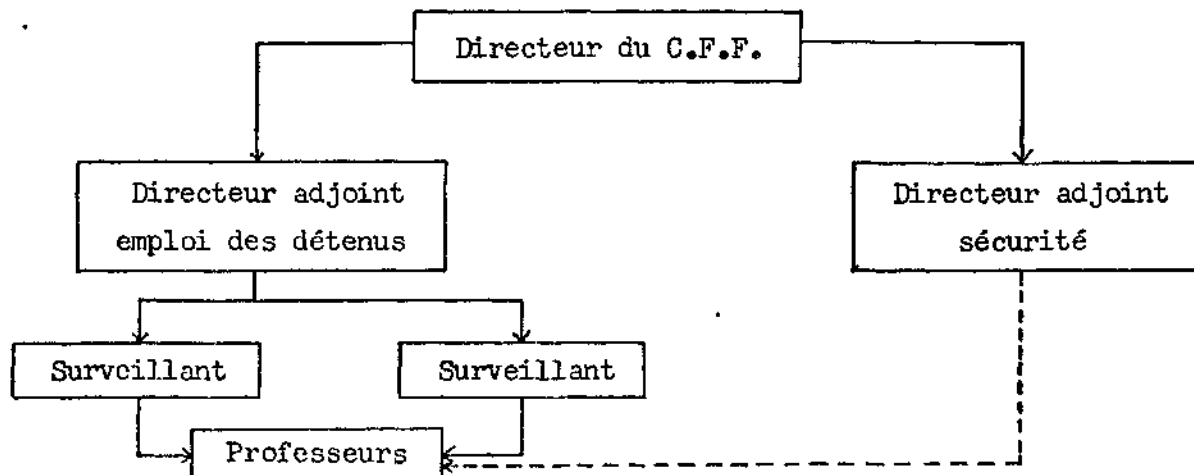
V - Sa structure

A) Organisation

Les professeurs sont sous l'autorité directe des deux surveillants, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif. Les surveillants, quant à eux, relèvent directement du directeur adjoint responsable de l'emploi des détenus.

Les fonctions de ce directeur adjoint sont comparables à celles d'un directeur d'école polyvalente; les fonctions des surveillants se comparent à celles d'un directeur adjoint dans une polyvalente.

A l'occasion, lorsque le directeur du C.F.F. le juge opportun, les professeurs sont mis sous l'autorité du directeur adjoint responsable de la sécurité (fouilles, etc.).



B) Le personnel enseignant

Les professeurs ont été recrutés soit dans l'industrie, soit dans le secteur professionnel de l'école publique. Ils ont tous une bonne compétence professionnelle, une longue expérience dans l'enseignement et sont légalement qualifiés.

C) Liens avec les autres intervenants

Les intervenants principaux sont le Ministère de l'Éducation du Québec (Commission scolaire Les Écores), le Ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, quelques comités paritaires, le C.E.G.E.P. Marie-Victorin et celui de Victoriaville, enfin le Bureau canadien de soudure. La relation de chacun des ateliers avec ces intervenants est illustré^e dans le tableau suivant qui indique également les prérequis (selon les niveaux du Secondaire) exigés par chacun des programmes:

	Prérequis	Ministère de l'Éduc. (P.P.O.)	Ministère du Travail	Comité paritaire	C.E.G.E.P.	Autre
Ajustage mécanique	III	•				
Briquetage	I		•			
Charpenterie	II		•			
Coiffure pour hommes	III			•		
Débosselage	II			•		
Dessin technique	III				•	
Electricité	III		•			
Mécanique auto	III	•		•		
Menuiserie d'atelier	I et III				•	
Métal ouvré	II		•			
Petits moteurs	II					
Plomberie	II		•			
Programmation	IV				•	
Soudure	III	•				•
Techn. commerciales	III	•				
Tôlerie	II		•			

VI - La formation

Dans les ateliers de Coiffure pour hommes, de Débosselage et de Mécanique automobile, les prérequis sont exigés par les comités paritaires. Pour les autres ateliers, ces prérequis sont déterminés par le C.F.F.

La Commission scolaire Les Ecores n'intervient que pour les cours présentés sous la forme de programmes par objectifs (P.P.O.). Il s'agit des cours donnés aux ateliers d'Ajustage mécanique, de Mécanique auto, de Soudure et de Techniques commerciales. Les détenus inscrits à ces programmes reçoivent de la Commission scolaire un bulletin cumulatif des crédits obtenus pendant leur apprentissage. Le Bureau canadien de Soudure émet une "carte de qualification" aux finissants de l'atelier de Soudure du C.F.F.

Le Ministère du Travail reconnaît un certain nombre d'heures d'apprentissage pour les programmes suivants:

Plomberie (tuyauteur)	2 000 heures
Electricien	2 000 heures
Maçon	2 000 heures
Ferblantier	2 000 heures
Charpentier-menuisier	2 000 heures
Serrurier en bâtiment	1 500 heures.

Ces heures sont inscrites dans un carnet d'apprentissage émis par le Ministère du Travail. Celui qui détient ce carnet ne peut travailler dans la construction que s'il obtient un permis de travail émis par l'Office de la construction du

Québec (O.C.Q.). A l'heure actuelle, les détenus de ces ateliers obtiennent des carnets portant la mention "hors construction".

Le métier de Coiffeur, au C.F.F., relève du Comité paritaire de la Coiffure pour hommes et le programme est sous l'autorité de cet organisme. Le détenu peut compléter le cours d'hygiène et obtenir un carnet d'apprenti lui permettant d'acquérir ultérieurement les cartes de compétence B et A.

L'atelier de Menuiserie donne deux cours: un cours d'initiation au travail du bois (prérequis: Sec. I) et le programme du C.E.G.E.P. de Victoriaville, section bois ouvré (prérequis: Sec. III). Les détenus inscrits aux programmes qui sont sous l'autorité du C.E.G.E.P. Marie-Victorin (Dessin et Programmation) reçoivent, après chaque session, un relevé de notes indiquant les crédits accumulés et les notes obtenues.

Les détenus rattachés à l'atelier de Petits moteurs ne reçoivent pour l'instant qu'une attestation du C.F.F.

VII - La pédagogie

Même si le taux de criminalité a tendance à augmenter durant la période des Fêtes et au printemps, on ne peut évidemment pas parler d'une "rentrée carcérale" comme on parle d'une rentrée scolaire. Le milieu carcéral ne permet donc pas d'organiser un enseignement par trimestres, ni par sessions.

Chaque semaine, de nouveaux détenus arrivent au C.F.F. et d'autres le quittent pour un autre pénitencier ou une maison de transition. Ainsi donc le professeur du C.F.F. doit animer une équipe qui, loin d'être stable en nombre, en potentiel et en motivation, est au contraire régulièrement modifiée par un renouvellement permanent. En effet, les effectifs du C.F.F. se renouvellent entièrement en douze mois environ.

Cette situation impose donc un enseignement qui s'adresse à l'individu, même s'il ne s'agit pas toujours d'un véritable enseignement individualisé. Dans le meilleur des cas parvient-on, dans certains ateliers comme la Plomberie ou la Charpenterie, à constituer des équipes de deux apprentis; ces équipes sont rarement de longue durée et sont souvent démantelées pour diverses raisons (visites, isolement, entrevues, etc.). Le professeur doit donc ajuster ses interventions et son matériel didactique aux besoins et au rythme de chacun de ses étudiants.

D'autre part, même si l'on fait tous les efforts pour qu'il y ait correspondance entre la durée de la détention et la durée du programme de formation, tout en tenant compte du choix du détenu et de ses aptitudes, il est évident qu'on ne peut garantir que les études entreprises conduiront toutes à un diplôme. En fait, si l'on s'en tient aux statistiques des six premiers mois de 1980, des

46 détenus qui ont été libérés, 29 seulement avaient obtenu un diplôme ou une attestation de cours terminé.

Dans les ateliers de Mécanique auto, d'Ajustage mécanique, de Techniques commerciales et de Soudure, l'enseignement se fait à partir des programmes par objectifs (P.P.O.) fournis par la Commission scolaire Les Ecores. Les ateliers concernés ont été transformés pour satisfaire aux exigences de cet enseignement.

Si l'idée même de l'enseignement par objectifs s'adapte bien aux exigences de l'enseignement individualisé, le matériel didactique proposé par les P.P.O. n'est pas toujours satisfaisant parce qu'il exige beaucoup de lecture. Car si ce matériel ne pose pas de problèmes sérieux pour l'atelier de Techniques commerciales dans lequel on trouve des étudiants acquis à l'idée que leur travail comporte de la lecture, il n'en est pas de même pour l'atelier de Mécanique automobile par exemple. En effet, les détenus qui optent pour ce programme s'attendent généralement à un travail essentiellement manuel, croyant que la théorie se limite aux explications verbales du professeur. Comme ils ont généralement une scolarité sommaire et éprouvent des difficultés de lecture, les P.P.O., proposant un apprentissage personnel en grande partie par la lecture, découragent souvent leur bonne volonté.

La plupart des autres ateliers ont des programmes provenant du Ministère de l'Education, ou sont alors préparés par les professeurs pour répondre aux exigences des autres intervenants: Ministère du Travail, comités paritaires, etc. Ces programmes sont découpés en étapes, ou modules, pour qu'ils puissent se prêter à l'enseignement de type individualisé. Si ce matériel exige également la lecture de documents et de dessins, la quantité de documents imprimés est aussi réduite que possible pour donner plus de possibilités au professeur dans ses stratégies d'enseignement.

Les stratégies d'enseignement sont autant que possible adaptées à chaque étudiant; elles sont composées des différentes techniques généralement reconnues: présentation (le plus souvent verbale, parfois audio-visuelle), démonstration, induction, étude de problèmes, etc.

Chaque professeur, en fonction de sa formation et du contenu qu'il doit enseigner, favorise certaines techniques plutôt que d'autres, mais aucun ne s'impose de stratégie particulière comme modèle.

Il faut souligner le fait important que les professeurs doivent faire preuve, dans ce contexte très particulier d'enseignement, de méfiance et d'éveil constant durant toute la journée de travail. Tout événement, même anodin, peut être le maillon d'un vol, d'une évasion, d'une prise d'otages, etc. et il fait partie de la tâche du professeur au C.F.F. de percevoir et de signaler ces faits à la direction. Cette méfiance pourtant doit être discrète, car le professeur doit aussi établir et entretenir avec ses élèves un climat propice à l'enseignement et à la réhabilitation.

Garder quelqu'un en prison est relativement facile, mais le garder prisonnier et en même temps le convaincre d'entreprendre un programme de formation tout en exigeant de sa part un rendement comparable à celui d'un étudiant du secteur public n'est certes pas facile. C'est pourtant la tâche quotidienne du professeur au C.F.F.

VIII - Financement

La Commission devra se référer au mémoire présenté par le Service canadien des pénitenciers, région du Québec, pour toute question concernant le financement et les budgets.

IX - Projets particuliers

Depuis un peu plus d'un an, il existe au Centre fédéral de formation un "atelier" (qui n'en est pas un à proprement parler) appelé "Formation complémentaire". C'est là justement un "projet particulier" qui a finalement bien abouti. Il s'agit d'une chose unique et assez nouvelle, péniblement née de la nécessité, mais qui a trouvé avec le temps une vocation intéressante et originale.

Cette salle de Formation complémentaire reçoit les détenus de tous les ateliers, à raison d'un atelier par demi-journée. En deux semaines donc, chaque atelier a trouvé le temps d'y venir. L'instructeur se trouve du même coup libéré de deux demi-journées par mois qu'il consacre à la révision du matériel didactique, à l'évaluation, etc.

Dans la classe de Formation complémentaire, on cherche à donner aux détenus une éducation que n'offre ni l'école, ni l'atelier. On cherche en effet à combler des lacunes, lacunes "culturelles" pourrait-on dire, afin de parfaire réellement l'éducation des détenus.

Cette classe a donc un objectif pédagogique qui relève beaucoup plus de la culture que des matières scolaires officielles. Dispensés par un professeur qui doit se faire "généraliste", ces cours, planifiés et construits de toutes pièces, abordent donc les sujets les plus divers: qu'est-ce qu'une élection? D'où viennent les dinosaures? Comment les Américains ont-ils été sur la lune? Qui sont les Mayas, les Vikings? Qu'est-ce que le canal de Suez? Comment a-t-on réalisé le métro de Montréal? Etc.

Ce type de formation connaît un certain succès et on envisage la possibilité de l'offrir à d'autres pénitenciers fédéraux. Un C.E.G.E.P. qui a montré de l'intérêt pour ce cours, permettra sous peu de donner des attestations d'études aux détenus qui l'auront suivi, les encourageant, par la même occasion, à avoir l'esprit ouvert à toutes choses.

X - Conclusions

R e c o m m a n d a t i o n I

Il faudrait que le C.F.F., par l'intermédiaire de son administration régionale, puisse négocier les ententes qui lui semblent le mieux convenir à ses besoins, avec toute maison d'enseignement reconnue par le Ministère de l'Education ou tout autre organisme dépendant du Ministère du Travail ayant autorité sur les carnets d'apprentis, cartes de compétences ou toute autre forme d'attestation d'apprentissage.

Les détenus qui entreprennent un programme de formation professionnelle, même si c'est celui de leur choix, n'ont pas toujours la motivation et les ressources nécessaires à cause de leurs conditions de vie particulières. N'oublions pas que, durant les premiers mois de l'incarcération du moins, leurs facultés sont souvent mobilisées par la révolte ou le découragement, ce qui ne laisse pas beaucoup de chances à toutes tentatives d'enseignement. Cet état affectif d'ailleurs ne disparaît pas soudainement; il s'atténue graduellement et réapparaît sporadiquement. Ainsi, plusieurs d'entre eux ne parviennent pas au terme de l'apprentissage entrepris.

D'autres, capables de mieux contrôler leur affectivité, entreprennent un apprentissage avec de meilleures chances de réussir, mais doivent quitter le C.F.F. pour un autre pénitencier ou une maison de transition, sans avoir le temps de terminer leur cours.

D'autres enfin manifestent des aptitudes manuelles leur permettant d'envisager l'exercice d'un métier, mais sont incapables de réussir les épreuves théoriques qui leur donneraient droit à un diplôme. Donner à ceux d'entre eux désireux de se réhabiliter une attestation de cours identifiant le Service des pénitenciers ne les aide guère et provoque plutôt un sentiment de frustration. Une attestation, même partielle, provenant d'un organisme professionnel, d'un comité paritaire ou d'une école privée reconnue aiderait grandement le détenu qui a choisi le chemin de la réhabilitation.

Ceux par contre qui sont en mesure de satisfaire aux exigences d'un programme du Ministère de l'Education doivent continuer de recevoir le diplôme qui l'accompagne.

R e c o m m a n d a t i o n I I

Les professeurs recommandent que les charges d'enseignement en milieu carcéral soient revisées afin qu'elles fassent une plus grande place à l'encadrement pédagogique et prévoient un recyclage systématique des professeurs, non seulement en ce qui concerne le contenu de leur enseignement, mais également en ce qui concerne leur préparation pédagogique et psychologique.

Ils recommandent également que ces charges d'enseignement soient débarrassées de certaines obligations qui relèvent de la sécurité (fouilles, surveillance, etc.) qui nuisent à leur enseignement.

L'enseignement en milieu correctionnel exige au moins autant de préparation, autant de compétence, autant de concentration, autant de travail que l'enseignement dans des conditions normales.

Animer un groupe d'une dizaine d'individus de sorte que l'atmosphère demeure favorable au travail n'est pas toujours facile, surtout quand il s'agit en grande partie de délinquants qui souvent n'ont pratiquement pas connu le monde du travail.

Etablir avec chacun de ces individus un climat de confiance et de respect

nécessaire à toute situation éducative n'est pas facile non plus surtout quand il s'agit en grande partie de jeunes gens qui ont quitté l'école très tôt et sont peu soucieux de formation.

Exiger d'eux qu'ils s'imposent une tâche qu'ils n'ont pas toujours choisie et un rendement comparable à celui de l'école professionnelle n'est pas une entreprise facile parce que justement c'est souvent le refus de se soumettre au marché du travail qui les a conduits derrière les barreaux.

Demander que des professeurs réussissent ce tour de force durant 35 heures par semaine et 12 mois par année, n'est sans doute pas la meilleure façon d'organiser la formation professionnelle en milieu carcéral, surtout si l'on exige de ces professeurs un surcroît de responsabilité au chapitre de l'encadrement administratif et sécuritaire.

Si l'on veut que les professeurs en milieu correctionnel puissent enseigner avec efficacité, il faut leur donner des conditions de travail qui leur permettent, non seulement d'enseigner, mais également de préparer et de renouveler leur enseignement, d'évaluer la formation des étudiants et la valeur de leur enseignement, et de s'acquitter de l'encadrement administratif de leurs élèves.
